

21 avril-16 juin 2026 Coupe de Printemps Société Nautique de Genève

AVIS DE COURSE (AC)

Version 1.1, 24/02/2026

Autorité organisatrice: SNG

	[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1. [SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par un membre du Comité, ou une pénalité discrétionnaire (DP) qui peut être appliquée après une instruction, par un Comité de réclamation (PC). Ceci modifie les RCV 60.5(b)(3) et A5.
1	Règles
1.1	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
1.2	Les règles suivantes de SWISS SAILING s'appliquent et peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ <ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV • Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux Codes 20 et 21 de World Sailing
1.3	Pour les RCV, le texte anglais fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de SWISS SAILING. Dans ce cas, la langue de la prescription fera foi.
1.4	Sportivité et les Règles Les concurrents du sport de la voile sont soumis à un ensemble de règles qu'ils sont tenus de suivre et de faire appliquer. Un principe fondamental de sportivité est que quand un bateau enfreint une règle et n'est pas exonéré, il effectuera rapidement une pénalité ou une action appropriée, qui peut être d'abandonner.
2	Instructions de course
2.1	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur RdM-Printemps-Tableau officiel , au plus tard le dimanche 12 avril 2026.
3	Communication
3.1	Les communications sont publiées uniquement sur le tableau officiel situé sur le serveur de Manage to Sail. Le tableau officiel est accessible via le lien RdM-Printemps-Tableau officiel Tout autre système d'information ne peut être considéré que comme une copie non officielle.
3.2	[NP] Les communications aux compétiteurs sont faites par des moyens électroniques (e-mail – tableau officiel électronique). Les concurrents doivent se doter d'un moyen (Téléphone mobile ou Tablette ou Ordinateur) pour obtenir et lire ces communications. L'adresse de la personne responsable qui a été enregistrée durant la procédure d'inscription doit être valide et active durant tout l'événement. Toute difficulté de réception des communications ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.4(b)(1). Aucun document imprimé ne sera fourni.
3.3	[DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4	Admissibilité et Inscription																																																												
4.1	L'événement est ouvert <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux monocoques d'une longueur LOA comprise entre 5,50 et 14,20 mètres, Jaugés SRS ▪ Aux monocoques d'une longueur LOA comprise entre 5,50 et 14,20 mètres, Non Jaugés SRS ▪ Aux multicoques des classes figurant dans la table SCHRS ▪ Aux foilers de la classe F2 d'une longueur LOA comprise entre 5,50 et 9,99 mètres 																																																												
4.2	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur RdM-Printemps-Inscription du mardi 24 février au mardi 7 avril 2026.																																																												
4.3	Inscriptions tardives : N/A																																																												
4.4	Les informations suivantes doivent être disponibles dès l'inscription et devront être présentées à la demande de l'organisateur, du Comité de Course, du Jury ou du Comité technique : <ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe • Preuve de l'autorisation du port de publicité • Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile pour le bateau, telle que requise sous AC 21. Les informations suivantes seront transmises par courriel au Président du Comité d' Organisation et au Directeur de course : Pour les compétiteurs de moins de 18 ans, un formulaire de consentement rempli et signé par le parent ou le représentant légal. Le formulaire est disponible sur le serveur RdM-Printemps-Tableau officiel																																																												
4.5	Limites d'âge : N/A																																																												
5	Droits à payer																																																												
5.1	L'inscription à la Coupe de Printemps des Régates du Mardi est libre de droits d'inscription, ces derniers étant offerts par nos sponsors.																																																												
5.2	Paiement des droits d'inscription : N/A.																																																												
5.3	Autres frais : N/A.																																																												
6	Publicité																																																												
6.1	[DP][NP][SP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique.																																																												
7	Format																																																												
7.1	L'événement est constitué d'une série simple.																																																												
8	Programme																																																												
8.1	Confirmation d'inscription : La confirmation des inscriptions n'est pas organisée en tant que telle. Chaque jour de course, les concurrents devront passer à la poupe de l'embarcation de signalisation, tribord amures, afin de signifier au Comité de course qu'il prend le départ et s'assurer que son numéro de voile a bien été enregistré par le Comité de course. Un bateau non enregistré pourra être classé DNC (N'est pas venu sur la zone de course).																																																												
8.2	Programme et nombre de courses : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dates</th> <th>Groupes</th> <th>Premier signal d'avertissement prévu dès</th> <th>Coucher du Soleil</th> <th>Fin du crépuscule civil</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>R1</td> <td>21 avril 2026</td> <td>Selon pavillonnerie</td> <td>18h45</td> <td>20h15</td> <td>20h48</td> </tr> <tr> <td>R2</td> <td>28 avril 2026</td> <td>Selon pavillonnerie</td> <td>18h45</td> <td>20h25</td> <td>20h58</td> </tr> <tr> <td>R3</td> <td>5 mai 2026</td> <td>Selon pavillonnerie</td> <td>18h45</td> <td>20h37</td> <td>21h11</td> </tr> <tr> <td>R4</td> <td>12 mai 2026</td> <td>Selon pavillonnerie</td> <td>18h45</td> <td>20h46</td> <td>21h21</td> </tr> <tr> <td>R5</td> <td>19 mai 2026</td> <td>Selon pavillonnerie</td> <td>18h45</td> <td>20h54</td> <td>21h30</td> </tr> <tr> <td>R6</td> <td>26 mai 2026</td> <td>Selon pavillonnerie</td> <td>18h45</td> <td>21h02</td> <td>21h39</td> </tr> <tr> <td>R7</td> <td>2 juin 2026</td> <td>Selon pavillonnerie</td> <td>18h45</td> <td>21h10</td> <td>21h49</td> </tr> <tr> <td>R8</td> <td>9 juin 2026</td> <td>Selon pavillonnerie</td> <td>18h45</td> <td>21h16</td> <td>21h54</td> </tr> <tr> <td>R9</td> <td>16 juin 2026</td> <td>Selon pavillonnerie</td> <td>18h45</td> <td>21h19</td> <td>21h58</td> </tr> </tbody> </table>		Dates	Groupes	Premier signal d'avertissement prévu dès	Coucher du Soleil	Fin du crépuscule civil	R1	21 avril 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h15	20h48	R2	28 avril 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h25	20h58	R3	5 mai 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h37	21h11	R4	12 mai 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h46	21h21	R5	19 mai 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h54	21h30	R6	26 mai 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h02	21h39	R7	2 juin 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h10	21h49	R8	9 juin 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h16	21h54	R9	16 juin 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h19	21h58
	Dates	Groupes	Premier signal d'avertissement prévu dès	Coucher du Soleil	Fin du crépuscule civil																																																								
R1	21 avril 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h15	20h48																																																								
R2	28 avril 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h25	20h58																																																								
R3	5 mai 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h37	21h11																																																								
R4	12 mai 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h46	21h21																																																								
R5	19 mai 2026	Selon pavillonnerie	18h45	20h54	21h30																																																								
R6	26 mai 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h02	21h39																																																								
R7	2 juin 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h10	21h49																																																								
R8	9 juin 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h16	21h54																																																								
R9	16 juin 2026	Selon pavillonnerie	18h45	21h19	21h58																																																								



A la date de la publication du présent Avis de Course, l'autorisation relative aux Régates du Mardi n'a pas encore été accordée ; les courses R7, R8 et R9 sont susceptibles d'être impactées par l'interdiction de naviguer relative à la tenue du sommet du G7 à Evian.

Au maximum 2 courses sont prévues chaque mardi.

La seconde course sera envoyée à la discrétion du Comité de course en fonction des conditions du jour.

8.2.1	<p>Groupes et pavillons de groupe Les bateaux participant aux courses des Régates du Mardi appartiennent à différentes classes. Pour des questions d'organisation, les bateaux participant aux courses des Régates du Mardi sont regroupés de la manière suivante :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Groupe n°</th><th>Pavillon</th><th>Classes</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>Violet</td><td>TCFX et TCF1</td></tr><tr><td>2</td><td>Bleu</td><td>TCF 2, TCF 3 et TCF 4</td></tr><tr><td>3</td><td>Blanc</td><td>Non jaugés SRS</td></tr><tr><td>4</td><td>Vert</td><td>Multicoques SCHRS et Foilers F2</td></tr></tbody></table> <p>Les pavillons de groupe sont à retirer après votre inscription sur manage2sail auprès de la Capitainerie avant la première course.</p>	Groupe n°	Pavillon	Classes	1	Violet	TCFX et TCF1	2	Bleu	TCF 2, TCF 3 et TCF 4	3	Blanc	Non jaugés SRS	4	Vert	Multicoques SCHRS et Foilers F2
Groupe n°	Pavillon	Classes														
1	Violet	TCFX et TCF1														
2	Bleu	TCF 2, TCF 3 et TCF 4														
3	Blanc	Non jaugés SRS														
4	Vert	Multicoques SCHRS et Foilers F2														
8.3	L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement pour le premier jour : N/A.															
8.4	Dernier signal d'avertissement du dernier jour de course programmé : N/A.															
8.5	Briefing pour les concurrents et les accompagnateurs : N/A.															
8.6	Apéritif d'ouverture: Mardi 14 avril 2026, sur inscription.															
9	Contrôle d'équipement															
9.1	Chaque bateau doit pouvoir présenter un certificat de jauge valide ou un document de conformité tel que requis par les règles de classe.															
9.2	Aucune jauge initiale ne sera effectuée sur place.															
10	Lieu															
10.1	Localisation de l'événement : Société Nautique de Genève.															
10.2	Zone de course : Léman, Petit-Lac, limite aval : ligne -Débarcadère de la Perle du Lac-Colonne du Port-Noir, limite amont : ligne Clocher de Genthod-Château de Bellerive.															
11	Les parcours															
11.1	Le parcours à effectuer pourra être soit un parcours construit, soit un parcours côtier. Le choix du parcours est à discrétion du Comité de course.															
12	Système de pénalité															
12.1	L'annexe P des RCV, procédures spéciales pour la règle 42 s'appliquera.															
13	Classement															
13.1	Validation pour constituer le championnat : N/A															
13.2	Retrait du plus mauvais score : N/A															
13.3	<p>Le classement de la Coupe de Printemps sera établi de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Monocoques jaugés SRS : Selon la recommandation d'application pour l'utilisation de la jauge SRS, Edition 2024, Système A Règles pour les classements TCF - ACVL - Association des clubs de voile lémaniques▪ Monocoques Non Jaugés SRS : En temps réel▪ Multicoques SCHRS : En temps réel▪ Foilers F2 : En temps réel <p>Le classement de la Coupe de Printemps sera intégré dans le classement des Challenges des Régates du Mardi 2026. Les règles régissant le classement sont disponibles via le lien RdM-Printemps-Tableau officiel</p>															
14	Embarcation des accompagnants															
14.1	Les embarcations des personnes de soutien doivent être équipées d'un coupe-circuit connecté à l'allumage du moteur.															
15	Bateaux affrétés ou loués : N/A															
16	Place au port : N/A															
17	Mise à l'eau et sortie de l'eau : N/A															
18	Equipements de plongée et housses de protection sous-marines : N/A															
19	Droit à l'image, cameras et équipement électronique															
19.1	En participant à la régate, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.															



20	Décharge de responsabilité
20.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.
21	Assurance
21.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile, valable en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000 par incident, ou son équivalent.
22.	Prix
22.1	Aucun prix ne sera distribué. Une cérémonie de proclamation des résultats sera organisée. Les informations de détails seront communiquées aux personnes de contact des bateaux inscrits à la Coupe de Printemps
23	Informations complémentaires
23.1	Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Eric Arnulf, arnulffillinges@aol.com ou Jean-Luc Raffini, jlrffinisng@bluewin.ch Nous vous remercions d'avance de bien vouloir mettre la seconde personne en copie.

